

Rapport de mise en œuvre du PGMR – 2017

Le rapport suivant présente les mesures inscrites au plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Rouyn-Noranda. Le tableau montre l'état d'avancement des moyens proposés pour l'atteinte des objectifs associés à chaque mesure.

La Ville de Rouyn-Noranda est l'entité responsable de la mise en place de chacune des mesures.

ORIENTATION 1. GUIDER LES GÉNÉRATEURS

Mesure 1.1 Faire connaître la gestion des matières résiduelles

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Augmenter les efforts pour faire connaître aux différents générateurs de matières résiduelles : les objectifs de la Politique, le PGMR de la Ville, les services offerts par la Ville, les différents récupérateurs œuvrant sur le territoire ainsi que les outils disponibles en gestion des matières résiduelles	Élaboration et diffusion d'un guide sur la saine gestion des matières résiduelles	2019	x			Un guide de saine gestion des matières résiduelles sera produit dans le cadre de l'implantation de la collecte des matières organiques
	Mise à jour de l'information relative à la gestion des matières résiduelles sur le site Internet de la Ville et révision de la présentation pour en faciliter la lecture et en simplifier la compréhension (consignes, liste des matières, etc.)	En continu			x	L'information a été mise à jour, la présentation a été améliorée et l'accès à l'information a été facilité. Des pages d'informations supplémentaires ont été créés.
	Élaboration et diffusion de bulletins périodiques (version électronique et/ou papier) mensuels ou saisonniers consacrés à la gestion des matières résiduelles avec thématiques récurrentes à chaque année	2018-2019	x			L'élaboration d'une ébauche est présentement en cours. L'information continuera d'être relayée par les bulletins municipaux, Facebook Visez Vert et la chaîne Visez Vert sur YouTube.
	Mise à jour du bottin des récupérateurs	En continu			x	Le bottin est mis à jour annuellement
	Mise sur pied d'une patrouille verte qui rencontre les citoyens	2019	X			
	Promotion de l'écologie industrielle territoriale pour faciliter les échanges de matières résiduelles entre les industries du territoire (voire de la région) afin de donner une deuxième vie à des matières résiduelles d'industries qui peuvent devenir des matières premières pour d'autres	2020	x			

Mesure 1.2 Organiser des ateliers et des visites pour les élèves d'établissements scolaires du territoire

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Maintenir des activités de sensibilisation en milieu scolaire (notamment auprès des élèves du primaire) sachant que les jeunes sont un vecteur important de transmission des valeurs environnementales au sein de leur famille. Ainsi, en plus d'adopter dès le jeune âge des habitudes environnementales, les élèves sensibilisés peuvent convaincre leurs parents d'en faire autant.	Organisation d'une tournée dans les écoles avec des thématiques telles que le réemploi, la qualité du tri des matières recyclables, les conséquences des dépôts sauvages, etc.	2016-2020			x	À chaque année, une tournée des écoles primaires est organisée. L'activité s'adresse aux élèves de 5 ^e année. En 2017, 380 élèves ont été rencontrés.
	Mise sur pied de visites organisées d'installations de traitement	2018		x		Une visite des installations de la Ressourcerie Bernard-Hamel se tiendra en 2018
	Promotion auprès de la clientèle jeunesse des activités portes ouvertes qui sont déjà organisées sur le territoire	En continu	x			
	Présentation de vidéos dans les classes portant sur les opérations de différentes installations de traitement, notamment lorsque des visites peuvent être organisées.	2020	x			

Mesure 1.3 Implanter un réseau de veille sur la gestion des matières résiduelles

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Être proactive et faire preuve de <i>leadership</i> dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.	Échange avec les autres MRC de la région sur les nouveautés, les succès et les défis en gestion des matières résiduelles	En continu				Deux rencontres entre les coordonnateurs en gestion des matières résiduelles de la région ont eu lieu en 2017. D'autres échanges ponctuels ont eu lieu selon des problématiques spécifiques, notamment les débouchés pour le bois.
Profiter des bons coups d'autres organismes municipaux, de la région ou comparables, pour répondre à des problématiques ou améliorer certains services	Collecte de l'information auprès d'organismes qui diffusent déjà les résultats de leur veille en gestion des matières résiduelles	En continu		x		Recherches d'outils de communication, de projets d'ateliers, d'exemples d'innovation auprès des autres municipalités.
	Participation à des événements, journées techniques, formations sur la gestion des matières résiduelles	2016-2020			x	Participation au volet Matières résiduelles de l'événement AMERICANA en mars 2017.

Mesure 1.3 Implanter un réseau de veille sur la gestion des matières résiduelles (suite)

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Être proactive et faire preuve de <i>leadership</i> dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.	Diffusion et échange des résultats de la veille sur une base régulière avec le comité du PGMR (mesure 4.1) et lors des ateliers de travail portant sur la gestion des matières résiduelles (mesure 4.3)	En continu	x			En 2017, les échanges avec le comité PGMR ont principalement portés sur le renouvellement du contrat de collecte et de traitement des matières résiduelles, l'adoption et la mise en œuvre du PGMR ainsi que sur les stratégies de communication.

MESURE 1.4 Réaliser une campagne d'information autour du projet collectif de récupération des matières organiques

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Mobiliser toute la communauté à la collecte des matières organiques pour en faire un succès, et ce, en amont de la phase d'implantation des nouveaux services. La Ville veut s'assurer de transmettre des messages concrets qui trouveront écho auprès des citoyens, à leur échelle et dans leur vie de tous les jours.	Affichage à des endroits stratégiques de la ville (Hôtel de ville, arénas, centre commercial, etc.) à chacune des grandes étapes (annonce du projet, livraison des bacs, début de la collecte, etc.).	2018-2019	x			
	Production d'une trousse de démarrage (guide d'utilisation des outils de collecte, trucs et astuces, calendrier de collecte, etc.).	2018-2019	x			
	Maintien de la ligne INFO-VisezVert et formation des répondants.	2018-2020	x			
	Tenue de rencontres d'information.	2018-2019	x			
	Rencontres de porte-à-porte lors de la distribution des bacs.	2019	x			
	Diffusion des résultats (objectifs de récupération et quantité récupérée) par le biais de nouveaux bulletins périodiques consacrés à la gestion des matières résiduelles (mesure 1.1).	2020	x			

ORIENTATION 2. PRIORISER LA RÉDUCTION À LA SOURCE ET LE RÉEMPLOI

MESURE 2.1 Supporter les initiatives locales des OBNL et entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans le réemploi

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Soutenir les efforts des organismes à but non lucratif et des entreprises d'économie sociale qui œuvrent dans le réemploi sur le territoire, notamment la Ressourcerie Bernard-Hamel qui occupe une place importante dans ce secteur	Maintien d'une aide financière pour les coûts d'élimination des OBNL où les citoyens apportent des biens réutilisables	2016-2020			x	Une aide financière de 12 000 \$ a été accordée à la Ressourcerie Bernard-Hamel
	Aide financière pour favoriser l'achat local de biens usagés réutilisables	2016-2020			x	Une aide financière de 5 000 \$ a été accordée à la Fabrique à légumes afin de leur permettre la production de produits confectionnés à partir de leur potager.
	Aménagement pour faciliter la réutilisation des encombrants reçus aux écocentres	2016-2020			x	Contrat de gré à gré avec la Ressourcerie Bernard-Hamel pour la gestion de l'écocentre lui permettant d'optimiser la réutilisation des encombrants.

MESURE 2.2 Adopter une politique de gestion des matières résiduelles et d'acquisition de biens et services dans l'organisation municipale

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Encadrer les activités d'acquisition de biens et de services et les activités de gestion des matières résiduelles dans le cadre de la gestion municipale	Formation des gestionnaires municipaux en écogestion et écoresponsabilité.	2019-2020	X			
	Élaboration et adoption par le conseil d'une politique interne de gestion des matières résiduelles et d'acquisition de biens et de services, en y intégrant le principe des 3RV-E.	2018-2020	x			
	Mise en œuvre d'un plan de communication pour informer les employés municipaux de la politique.	2018-2020	x			
	Implantation et application de la politique.	2019-2020	X			
	Adhésion de la Ville au programme <i>ICI on recycle</i>	2020	x			

MESURE 2.3 Promouvoir les pratiques de réduction à la source applicables aux matières organiques

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Intensifier ses efforts pour encourager la réduction à la source des matières organiques qui peuvent être gérées sur place et par les citoyens	Élaboration de capsules informatives sur l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique qui pourront être reprises dans les nouveaux bulletins périodiques consacrés à la gestion des matières résiduelles (mesure 1.1)	2017-2019		x		De l'information sur l'herbicyclage et le feuillicyclage a été ajoutée sur le site Internet
	Section dédiée aux pratiques de l'herbicyclage, du feuillicyclage et du compostage domestique dans le nouveau guide de gestion des matières résiduelles (mesure 1.1)	2018-2019	x			
	Maintien du programme de formation (soutien technique) et de subvention des composteurs domestiques (soutien financier)	2016-2020			x	En 2017, 185 personnes ont participé aux soirées de formation tenue les 13 et 14 juin.
	Tenue d'une campagne de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire	2018-2019	x			
	Promotion des dons de denrées alimentaires par les ICI aux banques alimentaires de territoire	2019-2020				
	Ajout d'informations sur le site Web de la Ville	En continu			x	Une section spécifique sur la réduction à la source a été créée sur le site Internet

MESURE 2.4 Documenter l'utilisation des composteurs domestiques sur le territoire

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Questionner les citoyens sur leur utilisation du composteur domestique afin d'évaluer le rendement de récupération des matières organiques par le compostage domestique et la faisabilité de desservir certaines zones résidentielles du territoire avec une telle méthode	Élaboration d'un questionnaire portant sur la pratique du compostage domestique	2016			x	
	Réalisation d'une enquête auprès des citoyens qui ont assisté aux formations sur le compostage domestique depuis 2005	2017			x	Un sondage a été réalisé et les données ont été compilées. Un faible taux de réponse a été observé.
	Diffusion et échange des résultats de l'enquête avec le comité du PGMR (mesure 4.1) et lors des ateliers de travail portant sur la gestion des matières résiduelles (mesure 3.4)	2017	x			Les résultats du sondage ne permettent pas de tirer des conclusions claires.

MESURE 2.4 Documenter l'utilisation des composteurs domestiques sur le territoire (suite)

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Questionner les citoyens sur leur utilisation du composteur domestique afin d'évaluer le rendement de récupération des matières organiques par le compostage domestique et la faisabilité de desservir certaines zones résidentielles du territoire avec une telle méthode	Intégration des résultats de l'enquête dans l'évaluation des scénarios de collecte (mesure 3.2) et des scénarios de traitement (mesure 3.4) des matières organiques en vue de l'implantation de la collecte des matières organiques sur le territoire de la Ville	2017	x			Les résultats du sondage ne permettent pas de tirer des conclusions claires. Ainsi, l'intégration des résultats dans l'évaluation des scénarios de collecte et des scénarios de traitement des matières organiques n'est pas pertinente. Une évaluation des besoins, des habitudes, etc. des citoyens pourra se faire, au besoin.

MESURE 2.5 Maintenir et promouvoir le programme de financement pour les couches lavables

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Continuer à offrir un programme de financement pour les couches lavables	Suivi auprès des familles afin de vérifier que le programme est respecté et que les résultats escomptés sont présents.	2016-2020			x	Un sondage est réalisé annuellement auprès des familles ayant bénéficié du programme
	Élaboration de capsules informatives sur les avantages d'utiliser des couches lavables sur le plan de l'environnement et sur le programme d'aide financière offert par la Ville, lesquelles pourront être reprises dans les nouveaux bulletins consacrés à la gestion des matières résiduelles (mesure 1.1).	2019	x			
	Ajout d'information sur le programme sur le site Web de la Ville	2017			x	L'information a été ajoutée à la section «Réduction à la source» du site Internet.
	Promotion des couches lavables dans les services de garde présents sur le territoire.	2019	x			
	Maintien de l'aide financière pour les familles qui font l'achat de couches lavables.	En continu			x	En 2017, 39 subventions ont été accordées.

MESURE 2.6 Intervenir auprès du gouvernement pour que des mesures plus restrictives soient adoptées concernant l'emballage et les contenants

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Encourager la mise en place de mesures plus restrictives à l'échelle provinciale pour contrer le suremballage des produits, encourager la fabrication de contenants à contenu recyclé, contrôler l'utilisation de bouteilles d'eau à usage unique, limiter l'utilisation de styromousse dans les emballages, interdire les sacs d'emplettes en plastique, etc.	Mobilisation des élus municipaux de la Ville et d'autres municipalités (MRC de la région et autres) autour des problématiques prioritaires concernant l'emballage et les contenants	2020	x			
	Mobilisation d'associations québécoises de municipalités	2020	x			
	Représentation auprès du gouvernement québécois pour que l'état adopte des mesures plus restrictives concernant les emballages et les contenants	2020	x			

ORIENTATION 3. ASSURER L'ACCÈS AUX SERVICES ET AUX INFRASTRUCTURES

MESURE 3.1 Dresser le portrait de la gestion des matières résiduelles dans les ICI

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Mieux connaître la gestion des matières résiduelles dans le secteur des ICI	Inventaire des ICI par secteur d'activité	2017	x			En 2017, le CREAT réalisait une étude concernant la gestion des matières résiduelles chez les ICI. Une étude de caractérisation des matières résiduelles sur le territoire sera réalisée en 2018-2019
	Élaboration du questionnaire et sélection des ICI	2017		X		
	Réalisation de l'enquête (courriel, visite sur place, etc.)	2017-2019		X		
	Diffusion et échange des résultats de l'enquête avec le comité du PGMR (mesure 4.1) et lors des ateliers de travail portant sur la gestion des matières résiduelles (mesure 4.2)	2018-2019	X			
	Intégration des résultats de l'évaluation des scénarios de collecte (mesure 3.2), de traitement des matières organiques (mesure 3.4) et des boues de fosses septiques (mesure 3.7)	2019	x			

MESURE 3.2 Analyser les modalités de collecte et de transport des matières résiduelles actuelles et possibles pour répondre aux défis propres au territoire

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Examiner le réseau et les services de collecte de porte en porte pour répondre aux problématiques actuelles et aux défis que pose l'implantation de la collecte des matières organiques	Examen du réseau en vue d'étendre la collecte de porte en porte partout où elle est possible et limiter les conteneurs et les bacs en commun	2016			x	Étude réalisée en 2016 par la firme Stantec.
	Évaluation des avantages de réduire la fréquence de collecte des encombrants	2016			x	
	Priorité à la réutilisation des matières lors de la collecte des encombrants	2016			x	
	Étude et choix de scénarios de collecte des matières organiques (bacs, fréquence, mode de collecte, etc.)	2016			x	
	Évaluation de l'intérêt et de la faisabilité de revenir à des services de collecte en régie (service public)	2016			x	
	Évaluation de l'intérêt et de la faisabilité d'aménager des écocentres mobiles ou satellites à des endroits stratégiques et à des moments précis pour la récupération de résidus de CRD notamment en provenance des camps de chasse	2016			x	

MESURE 3.3 Implanter la collecte des matières organiques

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Mettre en place une collecte dédiée aux matières organiques séparées à la source, dont les modalités sont à être évaluées à la mesure 3.2, en lien avec les résultats des moyens de la mesure 3.4	Réalisation d'un ou plusieurs projets pilotes sur son territoire pour évaluer sur le terrain les différents modes de collecte privilégiés au terme de l'évaluation des scénarios de collecte (mesure 3.2), si pertinent (acquisition de connaissance)	2020				Une première phase d'implantation de la collecte des matières organiques sera réalisée en 2020, touchant les résidences unifamiliales du secteur urbain densément peuplé. Cette première phase concernera 40% des résidences du territoire.
	Démarche d'implantation de la collecte à pleine échelle à la lumière des résultats pilotes et de la méthode d'implantation retenue (par phase, par zone, etc.) : achat et livraison des bacs, campagne d'information (mesure 1.4), contrat de collecte, etc.	2020				

MESURE 3.4 Fixer le scénario de traitement des matières organiques et réaliser les évaluations complémentaires requises

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
À l'aide de résultats obtenus à la mesure 3.2, prendre une décision quant au scénario de traitement et entreprendre les démarches subséquentes pour concrétiser la solution retenue	Validation de la faisabilité d'aménager une installation de compostage sur le territoire de Rouyn-Noranda (recherche et analyse de sites potentiels qui respectent les exigences de localisation des lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage)	Si besoin				L'étude réalisée par Stantec (mesure 3.2), offre les informations nécessaires à la prise de décision. Toutefois, à la lumière des résultats obtenus à la suite de l'appel d'offre pour <i>La gestion des matières résiduelles de la ville de Rouyn-Noranda 2018-2019</i> déposé en 2017, la Ville prévoit donner à contrat la collecte ainsi que le traitement des matières organiques
	Réalisation des études complémentaires requises si la Ville décide d'aménager une installation de compostage sur son territoire (étude de dispersion des odeurs, demande d'aide financière dans le cadre du PTMOBC, demande d'autorisation, plans et devis, etc.)	Si besoin				
	Évaluation des modes de gestion d'une éventuelle installation municipale de traitement des matières organiques (opération publique ou par un OBNL du territoire)	Si besoin				

MESURE 3.5 Compléter le portrait des résidences et ICI non raccordés à un réseau d'égout

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Obtenir un portrait global en vue d'évaluer les options possibles et de mettre en place une gestion municipale des boues de fosses septiques (mesure 3.6) et de déterminer les besoins (quantité à traiter) pour l'évaluation des scénarios de traitement des boues de fosses septiques (mesure 3.7)	Poursuite des relevés sanitaires des installations septiques des résidences riveraines	2016-2020			x	En 2017, 185 résidences riveraines ont été visitées.
	Inventaire des autres installations septiques sur le territoire (localisation, état, volume, etc.)	En continu		x		En 2017, 239 installations septiques ont été inspectées.
	Intégration des résultats de l'inventaire dans l'évaluation des options de gestion municipale des boues de fosses septiques (mesure 3.6) et des scénarios de traitement des boues de fosses septiques (mesure 3.7)	2018-2019	x			

MESURE 3.6 Évaluer les options de gestion municipale des boues de fosses septiques

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Mettre en place un cadre de gestion des fosses septiques afin d'effectuer un suivi plus serré de la vidange des fosses et de la disposition des boues dans les lieux autorisés.	Évaluation des modes de gestion applicables à la vidange des fosses septiques : prise en charge par la Ville (contrat ou en régie), prise en charge par les citoyens (preuve de vidange exigée), etc.	2018-2019	x			
	Élaboration d'un cadre de gestion des fosses septiques (incluant un plan correcteur) en vue de l'adoption d'une réglementation municipale relative à la vidange des installations septiques (mesure 5.8) et de la mise en place des actions subséquentes, selon l'option retenue.	2018-2019	x			

MESURE 3.7 Évaluer les scénarios de traitement des matières des boues de fosses septiques

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Identifier le scénario le plus avantageux pour le traitement des boues de fosses septiques générées sur son territoire, dans le contexte où une seule installation est autorisée dans la région, soit le centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRC de la Vallée-de-l'Or	Évaluation technico-économique d'aménager une installation municipale sur le territoire pour le traitement des boues de fosses septiques, incluant une analyse de la capacité résiduelle des stations de traitement des eaux usées du territoire à recevoir le filtrat.	2016			x	Élément évalué dans l'étude réalisée par la firme Stantec en 2016.
	Évaluation de la capacité des installations autorisées les plus prêtes à traiter les boues de fosses septiques de la Ville (en supposant une vidange systématique de toutes les installations septiques (mesure 3.6)).	2018-2019	x			
	Implantation de la solution retenue.	2020	x			

MESURE 3.8 Intervenir auprès du MDDELCC pour permettre la valorisation des boues municipales des étangs de Rouyn-Noranda sur des sites miniers

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Obtenir l'autorisation du MDDELCC pour valoriser les boues municipales sur des sites miniers, des parcs à résidus miniers ou d'autres sols contaminés présents sur le territoire de la Ville, dans le cadre de travaux de revégétalisation	Mobilisation des élus municipaux de la Ville et d'autres intervenants locaux.	2016			x	
	Représentation auprès du gouvernement québécois pour que l'état autorise la valorisation des boues des étangs aérés de Rouyn-Noranda sur des sites miniers, des parcs à résidus miniers ou d'autres sols contaminés du territoire.	2016			x	

MESURE 3.9 Aménager un écocentre public de proximité

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Remettre à niveau l'écocentre Arthur-Gagnon afin d'offrir un service de type public et de proximité à ses citoyens	Nettoyage du site (incluant la reprise et la valorisation des matières laissées sur place par Sani-Tri).	2016-2017			x	Le nettoyage du site a été complété.
	Remise en état de l'infrastructure.	2016			X	
	Analyse des modes de gestion (opération)	2016-2017			X	Contrat gré à gré octroyé à la Ressourcerie Bernard-Hamel pour 5 ans.
	Définition de la politique d'utilisation de l'écocentre : clientèles et véhicules admissibles, matières acceptées, limitation (volume, nombre de visites), gratuité/tarifcation, heures d'ouverture, etc.	2016			x	

MESURE 3.10 Faciliter la récupération des RDD dans le quotidien des citoyens

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Améliorer l'accès et la facilité de la récupération de certains petits RDD pour les citoyens et ainsi limiter la quantité de RDD qui se retrouve au lieu d'enfouissement.	Inventaire des lieux où certains RDD sont déjà acceptés et des lieux de fréquentés régulièrement par les citoyens (ex. : épicerie)	En continu			x	Une mise à jour réalisée annuellement.
	Identification des partenaires locaux (entreprises et organismes de recyclage, tels que CAFÉE Les Transformeurs, Fonderie Horne, etc.)	En continu			x	Une mise à jour réalisée annuellement.
	Démarches nécessaires auprès des organismes de récupération (Appel À Recycler Canada, ARPE-Québec, etc.) et des lieux identifiés pour ajouter des points de dépôt complémentaires à ceux existants sur le territoire.	En continu		x		

MESURE 3.11 Rendre disponibles dans les lieux publics et lors d'évènements des équipements pour la récupération

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
La Ville fournit déjà une aide financière et technique au GECO qui assure le service de récupération des matières recyclables, notamment lors de la Vente trottoir et du Marché public.	Dans les lieux publics : - Identification des endroits stratégiques et ajout d'îlots de récupération (matières recyclables et organiques) - Demande d'aide financière (ex. : Aires publiques municipales de la Table de récupération hors foyer)	En continu		x		Deux nouvelles poubelles à deux voies ont été ajoutées dans les lieux publics en 2017, pour un total de 20 duos sur le territoire.
Intensifier ses efforts et offrir davantage de services de récupération des matières recyclables et organiques (dès l'implantation de la collecte) aux citoyens et touristes qui profitent des lieux publics et participent aux évènements.	Lors d'évènements : - Maintien de l'aide (financière et technique) à des organismes qui accompagnent les organisateurs d'évènements et/ou aux organisateurs d'évènements pour la mise en place de services de récupération. - Élaboration d'une politique pour la tenue d'évènement écoresponsable.	En continu		x		Un guide d'accompagnement pour l'organisation d'évènements a été produit. Des conseils concernant la gestion des matières résiduelles ont été ajoutés à ce guide.

MESURE 3.12 Évaluer la faisabilité de mettre en place une collecte des produits d'usage agricole et les solutions de valorisation de ces matières

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
<p>La Ville compte une soixantaine de fermes sur son territoire et aucun service n'est actuellement offert pour la récupération des produits d'usage agricole, dont notamment les plastiques d'ensilage, les sacs de semences, les contenants de pesticides et de fertilisants vides, les pesticides et médicaments pour animaux périmés.</p> <p>Faire une analyse pour les produits d'usage agricoles</p>	Prise en compte des études réalisées antérieurement pour la Ville à ce sujet.	2020	x			
	Inventaire des volumes générés par les entreprises agricoles.	2020	x			
	Revue des programmes offerts dans d'autres municipalités québécoises et des plus récents projets dans le domaine.	2020	x			
	Évaluation des modes et des coûts de collecte.	2020	x			
	Identification des débouchés et des projets de recherche potentiels en collaboration avec des organismes locaux pour la récupération de plastiques agricoles.	2020	x			
	Sensibilisation de la communauté agricole envers une saine gestion des matières résiduelles à la ferme.	2020	x			

ORIENTATION 4. STIMULER LA PERFORMANCE

MESURE 4.1 Maintenir un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
<p>Depuis l'élaboration du PGMR de 2004, il existe un comité PGMR composé de 2 élus et 4 fonctionnaires.</p> <p>Maintenir la mission du comité PGMR d'assurer la mise en œuvre effective du PGMR révisé et une prise de décision proactive si des ajustements sont à apporter au cours de la période d'application du PGMR.</p>	Validation de la composition du comité actuel (s'il y a lieu, apporter des modifications).	2016-2020			x	
	Identification des objectifs et des mécanismes de reddition de comptes auprès du conseil.	2016			x	
	Calendrier des rencontres (suivi régulier, état d'avancement annuel, ateliers de travail annuels, etc.)	2016-2020			x	Une rencontre du comité a eu lieu en 2017. Plusieurs suivis de dossiers ont été réalisés en dehors des rencontres.
	Suivi régulier de la mise en œuvre du PGMR.	En continu			x	Une conseillère au PGMR a été engagée pour faire le suivi du PGMR

MESURE 4.1 Maintenir un comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR (suite)

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
<p>Depuis l'élaboration du PGMR de 2004, il existe un comité PGMR composé de 2 élus et 4 fonctionnaires.</p> <p>Maintenir la mission du comité PGMR d'assurer la mise en œuvre effective du PGMR révisé et une prise de décision proactive si des ajustements sont à apporter au cours de la période d'application du PGMR</p>	Adoption du rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (mesure 4.2).	2016-2020			x	Le rapport de mise en œuvre a été présenté au comité PGMR en mai 2018 et a été adopté par le conseil municipal en juin 2018

MESURE 4.2 Réaliser un suivi de l'état d'avancement du PGMR

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Se conformer aux obligations du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, en vue de recevoir sa pleine subvention	Évaluation, lors d'une des rencontres du comité de suivi du PGMR (mesure 4.1), de l'avancement des mesures prévues au PGMR pour l'année en cours et du respect du budget prévu.	En continu		x		À chaque rencontre du PGMR, une période est allouée pour le suivi des mesures du PGMR.
	Ajustements des mesures et de l'échéancier, en fonction du contexte, pour que le plan demeure réaliste, qu'il vise l'atteinte des objectifs fixés et qu'il respecte les orientations poursuivies, à la lumière des ateliers de travail (mesure 4.3).	En continu		x		Les échéanciers ont été révisés lors de la rédaction du rapport de mise en œuvre, afin de s'assurer qu'ils demeurent réalistes. Le rapport de mise en œuvre a été présenté au comité PGMR en mai 2018 et a été adopté par le conseil municipal en juin 2018.
	Rédaction du rapport annuel et présentation au conseil.	2016-2020			x	
	Transmission du rapport au MDDELCC à l'intérieur des délais prévus (maximum 30 juin de chaque année).	2016-2020			x	Le rapport a été transmis.
	Diffusion du rapport sur le site Web de la Ville.	2016-2020			x	Le rapport est diffusé annuellement.

MESURE 4.3 Organiser des ateliers de travail portant sur le PGMR

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Impliquer les acteurs du milieu par la tenue d'ateliers de travail et de concertation afin qu'ils partagent leur expertise et que la mise en œuvre du PGMR soit dynamique et représentative de la réalité terrain.	Lancement des invitations (nombre d'ateliers en fonction du nombre de participants ciblés et de leur secteur d'activité).	2018-2020	x			
	Organisation et tenue des ateliers annuels pour échanger sur l'avancement du PGMR, les mesures à venir, les ajustements à apporter, les nouveaux défis, etc.	2018-2020	x			
	Intégration des propositions retenues dans le rapport annuel de la mise en œuvre du PGMR (mesure 4.2).	2018-2020	x			

MESURE 4.4 Réaliser un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Améliorer le suivi des quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées sur son territoire année après année. Elle veut également informer la communauté des résultats obtenus grâce aux efforts consentis par tous.	Rédaction d'un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la ville (évolution des quantités par matière et par secteur, description des principales réalisations dans le domaine de la gestion des matières résiduelles au cours de l'année, etc.).	2017-2020		x		Les données concernant l'année 2017 ont été compilées. Une analyse des données sera effectuée au cours des prochaines années (2018-2020), notamment en suivant la tendance dans la quantité de matières recyclées, éliminées, valorisées.
	Diffusion du rapport annuel (communiqué officiel, lien sur le site Web de la Ville, etc.) à l'occasion d'une journée importante (ex. : Jour de la Terre, Semaine québécoise de réduction des déchets.)	2017-2020	x			

MESURE 4.5 Caractériser les matières recyclables résidentielles afin d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Dresser un portrait plus précis de la qualité du tri effectué par les citoyens et les ICI pour les matières recyclables déposées dans les bacs de collecte.	Élaboration d'une méthodologie de caractérisation (échantillon, nombre de campagnes, méthode, équipe à l'interne ou mandat à une firme externe, etc.).	2018-2019	x			

MESURE 4.5 Caractériser les matières recyclables résidentielles afin d'orienter les efforts pour améliorer la qualité du tri (suite)

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Dresser un portrait plus précis de la qualité du tri effectué par les citoyens et les ICI pour les matières recyclables déposées dans les bacs de collecte.	Caractérisation de bacs de récupération des matières recyclables (secteurs résidentiels et ICI).	2018-2019	x			
	Évaluation du taux de rejets (matières non acceptées).	2018-2019	x			
	Formulation de recommandations visant à améliorer la qualité du tri des matières recyclables par les différents générateurs.	2018-2019	x			
	Intégration de celles-ci dans les communications (ex. : nouveaux bulletins consacrés à la gestion des matières résiduelles (mesure 1.1), rappel des matières non acceptées au centre de tri (dont les plastiques numéros 6, etc.)).	2018-2019	x			

MESURE 4.6 Mettre en place un programme de reconnaissance afin de récompenser et publiciser les réalisations des ICI

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Faire connaître les efforts réalisés par les ICI qui se démarquent dans la gestion de leurs matières résiduelles. La Ville estime que leurs efforts méritent d'être soulignés et que ces ICI doivent servir d'exemple pour stimuler les autres ICI à faire leur part	Identification des ICI qui détiennent une attestation de bonne gestion de leurs matières résiduelles délivrée par des programmes de reconnaissance tels que ICI ON RECYCLE! De RECYC-QUÉBEC, Bureau vert du GÉCO, Green Circle, salons (salon de coiffures), etc.	2019-2020	x			
	Consultation des organismes œuvrant en réemploi sur le territoire pour identifier les contributions importantes de certains ICI (ex. : dons de denrées alimentaires à la Banque alimentaire, qui autrement seraient éliminées.).	2019-2020	x			
	Consultation des acteurs du milieu à l'occasion des ateliers annuels portant sur le PGMR (mesure 4.3) ou appel de candidatures pour identifier des ICI qui auraient implanté des mesures novatrices de réduction à la source, réemploi, recyclage ou valorisation pour leur secteur d'activités.	2019-2020	x			

MESURE 4.6 Mettre en place un programme de reconnaissance afin de récompenser et publiciser les réalisations des ICI (suite)

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Faire connaître les efforts réalisés par les ICI qui se démarquent dans la gestion de leurs matières résiduelles.	Choix du programme (affichage d'un logo conçu à cet effet sur la vitrine de l'ICI, publication d'une liste sur le site Web de la Ville ou dans l'un des nouveaux bulletins périodiques sur la gestion des matières résiduelles (mesure 1.1).	2019-2020	x			

MESURE 4.7 Intervenir auprès du gouvernement, de la FQM et de l'UMQ pour que des incitatifs soient proposés afin que les ICI participent à la réalisation des objectifs gouvernementaux

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
La Ville estime qu'il est de la responsabilité du gouvernement du Québec de mettre de l'avant des mesures qui incitent les ICI à participer à la réalisation des objectifs nationaux qu'il a lui-même établis.	Mobilisation des élus municipaux de la Ville et d'autres municipalités (MRC de la région ou autres).	2018	x			
	Mobilisation d'associations québécoises de municipalités.	2018	x			
	Représentation auprès du gouvernement québécois pour que l'état adopte des mesures qui incitent les ICI à s'engager dans la réalisation des objectifs gouvernementaux.	2018	x			

MESURE 4.8 Caractériser les apports au LET afin d'orienter les efforts de réduction de l'enfouissement

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Dresser un portrait plus précis des matières pouvant être détournées de l'enfouissement et qui sont actuellement éliminées. La Ville souhaite notamment être proactive en ce qui concerne les matières visées par un bannissement de l'élimination.	Élaboration d'une méthodologie de caractérisation (échantillon, nombre de campagnes, méthode, équipe à l'interne ou mandat à une firme externe, etc.).	2018-2019	x			
	Caractérisation de lots au lieu d'enfouissement où sont éliminés les déchets de la ville (secteur résidentiel et ICI).	2019	x			
	Formulation de recommandations visant à détourner de l'élimination des matières pouvant être valorisées ou des matières visées par un bannissement de l'élimination.	2018-2019	x			

MESURE 4.8 Caractériser les apports au LET afin d'orienter les efforts de réduction de l'enfouissement (suite)

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Dresser un portrait plus précis des matières pouvant être détournées de l'enfouissement et qui sont actuellement éliminées.	Intégration de celles-ci dans les communications afin d'orienter les efforts (message et public cible) et dans l'élaboration des mesures du prochain PGMR.	2018-2019	x			

MESURE 4.9 Accompagner les ICI dans l'implantation d'une politique de gestion des matières résiduelles au sein de leur entreprise

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Soutenir les ICI dans la mise en place de systèmes de gestion de leurs matières résiduelles.	Fournir un soutien financier et technique à un ou des organismes à but non lucratif pour qu'ils puissent accompagner davantage d'ICI.	2016-2020		x		Le GÉCO et le CREAT ont été approchés afin de connaître leurs services offerts et en faire la promotion
	Fournir un soutien technique et des ressources-conseils (par l'entremise d'une patrouille verte par exemple (mesure 1.1)) aux ICI qui sollicitent l'aide de la Ville ou qui ont été identifiés comme nécessitant un suivi prioritaire (mesure 3.1).	2016-2020		x		Une présentation concernant le tri des matières recyclables a été faite auprès d'employés gouvernementaux (Revenu Québec, environ 25 employés)

MESURE 4.10 Retourner du compost aux citoyens

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Mobiliser ses citoyens autour de la collecte des matières organiques et de l'importance de respecter les consignes de tri pour obtenir un compost de bonne qualité. Retourner au compost aux citoyens.	Clause au contrat de gestion des matières résiduelles prévoyant le retour à la Ville d'une certaine quantité de compost annuellement, si le traitement des matières organiques est confié à une entreprise privée.	2020	x			
	Identification des options applicables pour rendre accessible du compost aux citoyens (en vrac, en sac, gratuit ou à prix modique, etc.).	2020	x			
	Annonce de la distribution de compost (journaux locaux, publicités radio, etc.).	2020	x			

ORIENTATION 5. RESONSABILISER LES GÉNÉRATEURS

MESURE 5.1 Interdire de mettre aux déchets les matières recyclables et les matières visées par une stratégie nationale de bannissement de l'élimination

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Préciser le règlement municipal de façon à faire preuve de cohérence avec la volonté du gouvernement du Québec de bannir de l'élimination le papier, le carton, le bois et prochainement l'ensemble de matières organiques et ainsi contraindre les citoyens et les ICI non participants à utiliser les services de récupération qui leur sont offerts.	Proposition pour adapter le <i>Règlement N° 2007-521</i> , notamment en listant les matières qui ne doivent pas se retrouver dans le bac à déchets, c'est-à-dire l'ensemble des matières recyclables admises à la collecte sélective et les matières visées par un bannissement de l'élimination.	2019-2020	x			
	Adoption des modifications proposées et diffusion du règlement (communiqué de presse, nouveaux bulletins périodiques consacrés à la gestion des matières résiduelles (mesure 1.1), etc.).	2019-2020	x			
	Mise en œuvre de mécanismes de suivi (ex. : patrouille verte, entrepreneur de collecte) pour veiller à l'application du règlement (émission de billet de courtoisie à la première offense et application des pénalités pour les récidivistes (amende de 300 \$ prévue à l'article 10.1).	2019-2020	x			

MESURE 5.2 Limiter le nombre de bacs roulants pouvant être déposés en bordure de rue

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Contraindre davantage les citoyens à utiliser les services de récupération en place et entend limiter la quantité de déchets pouvant être déposés en bordure de rue.	Proposition pour modifier le <i>Règlement N° 2007-521</i> pour réduire le nombre et/ou le volume de bacs permis pour la collecte des déchets.	2019-2020	x			
	Réduction de la fréquence de collecte des déchets dès l'implantation de la collecte des matières organiques (à prévoir dans le prochain contrat de collecte).	2019-2020	x			
	Adoption des modifications proposées	2019-2020	x			

MESURE 5.2 Limiter le nombre de bacs roulants pouvant être déposés en bordure de rue (suite)

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Contraindre davantage les citoyens à utiliser les services de récupération en place et entend limiter la quantité de déchets pouvant être déposés en bordure de rue.	Diffusion du règlement (communiqué de presse, nouveaux bulletins périodiques consacrés à la gestion des matières résiduelles (mesure 1.1), etc.).	2019-2020	x			
	Mise en œuvre de mécanisme de suivi (ex. : patrouille verte, entrepreneur de collecte) pour veiller à ce que les contenants excédentaires ou les surplus de déchets déposés à côté des bacs ne soient pas ramassés et qu'une explication (ex. : billet de courtoisie) soit fournie aux citoyens (du moins pendant une période d'adaptation) afin d'éviter un volume important d'appels à la Ville.	2019-2020	x			

MESURE 5.3 Réviser la tarification pour la gestion des matières résiduelles

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Certains utilisateurs ne sont pas ou peu taxés pour les services municipaux de gestion des matières résiduelles dont ils profitent. Ajuster la tarification de façon à refléter l'utilisation des services municipaux de gestion des matières résiduelles.	Identification des catégories de bâtiments qui ne sont pas taxés ou dont la « Taxe ordures » ne reflète pas l'utilisation des services (ex. : les camps de chasse ne sont pas taxés bien qu'ils utilisent des conteneurs en commun et les campings qui sont taxés à titre d'une seule unité commerciale même s'ils ont plusieurs emplacements locatifs sur leur terrain).	2019-2020	x			
	Révision de la « Taxe ordures » pour ajuster le tarif de manière équitable entre les utilisateurs, c'est-à-dire en fonction de l'utilisation des services municipaux.	2019-2020	x			
	Diffusion des changements en amont de l'émission des comptes de taxes pour éviter les surprises.	2019-2020	x			

MESURE 5.4 Obliger les propriétaires d'immeubles ICI à fournir les équipements et les services de récupération des matières recyclables et des matières organiques

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Préciser le règlement N° 2007-521, de façon à faire preuve de cohérence avec l'interdiction de mettre aux déchets les matières visées par une stratégie nationale de bannissement de l'élimination (mesure 5.1), s'assurant ainsi de la contribution de tous les générateurs à l'atteinte des objectifs et permettant à tous les ICI d'avoir accès à un service de récupération des matières recyclables et des matières organiques.	Proposition pour adapter le <i>règlement N° 2007-521</i> afin d'obliger les propriétaires d'immeubles de locaux commerciaux à fournir les équipements et les services de récupération des matières recyclables et des matières organiques (dès l'implantation de la collecte sur le territoire).	2019-2020	x			
	Adoption des modifications proposées.	2019-2020	x			
	Diffusion du règlement (lettre aux ICI visés, c'est-à-dire ceux non desservis par le service de la Ville).	2019-2020	x			
	Mise en œuvre de mécanismes de suivi (ex. : visite de la patrouille verte, preuve à fournir des services offerts par les ICI, imposition de pénalités (amende) aux contrevenants).	2019-2020	x			

MESURE 5.5 Obliger une gestion environnementale lors de travaux de construction, de rénovation et de démolition

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Adapter le règlement N° 2004-392 régissant la délivrance des permis et certificats en matière d'urbanisme, pour obliger la récupération des résidus de CRD dans le cadre de travaux nécessitant un permis.	Proposition de modifier le <i>règlement N° 2004-394</i> pour obliger la récupération des résidus de CRD dans le cadre de travaux nécessitant un permis.	2019-2020	x			
	Adoption des modifications proposées.	2019-2020	x			
	Diffusion du règlement (lettre aux entreprises spécialisées en CRD, site Web de la Ville, communiqué de presse, nouveaux bulletins périodiques consacrés à la gestion des matières résiduelles (mesure 1.1.), etc.)	2019-2020	x			

MESURE 5.5 Obliger une gestion environnementale lors de travaux de construction, de rénovation et de démolition (suite)

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Adapter le règlement N° 2004-392 régissant la délivrance des permis et certificats en matière d'urbanisme, pour obliger la récupération des résidus de CRD dans le cadre de travaux nécessitant un permis.	Mise en œuvre de mécanismes de suivi (ex. : visite de l'inspecteur municipal, preuve à fournir que les résidus de CRD ont été acheminés à un centre de tri des CRD ou autres installations jugées conformes dans le cadre de la délivrance du permis de travaux.)	2019-2020	x			

MESURE 5.6 Tenir un inventaire des dépôts sauvages et des abus aux abords des contenants en commun

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Réaliser un inventaire des dépôts sauvages sur son territoire ainsi que des abus aux abords de certains conteneurs en commun disposés sur le territoire.	Élaboration d'un calendrier de suivi (suivi régulier, suite à une plainte, etc.).	En continu		x		Le nettoyage des abus aux abords des conteneurs en commun est effectué mensuellement. Des initiatives citoyennes ont permis de nettoyer deux sites (Lac Kiwanis et Mont Powell). La Ville a facilité l'accès aux infrastructures de traitement et a également assumés les coûts d'élimination. L'information concernant les dépotoirs sauvages ainsi que les épisodes de débordements autour des conteneurs en communs est colligée dans le logiciel de gestion interne de la Ville. Le suivi est effectué à l'aide de ce logiciel.
	Examen du territoire pour identifier les dépôts sauvages et les épisodes d'abus aux abords des conteneurs en commun.	En continu		x		
	Relevé de la localisation, des accès, des interventions (nettoyage, affichage, etc.) des coûts de gestion, de la quantité et du type de matières.	En continu		x		
	Prise de photos.	En continu		x		
	Compilation régulière des données dans un document	En continu		x		

MESURE 5.7 Dissuader la pratique du dépôt sauvage

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Le règlement municipal No 2007-521, concernant la gestion des matières résiduelles, interdit notamment (alinéa c) e) à l'article 9.1 : « de déposer ou de jeter dans les rues, chemins publics ou privés, places publiques ou terrains vacants ou tout autre endroit public ou privé, des matières résiduelles; de disposer des matières résiduelles en les jetant à l'égout ou dans les eaux ou aux abords de ruisseaux, rivières, étang, lacs ou cours d'eau. »	Fermeture des accès des dépôts sauvages identifiés (mesure 5.6) avec des blocs de béton, des clôtures, etc.	2018-2019	X			
	Affichage de la réglementation et des amendes auxquelles s'exposent les contrevenants.	2018-2019	X			
	Application de la réglementation (amende de 300 \$ prévue à l'article 10.1), en : <ul style="list-style-type: none"> favorisant la dénonciation, par l'entreprise d'un contact avec la municipalité. augmentant la surveillance des lieux susceptibles d'être utilisés en dépôt sauvage. 	2018-2019	X			

MESURE 5.8 Obliger la vidange systématique des installations septiques

Description	Moyens	Échéancier	État d'avancement			Commentaires
			Non réalisée	En cours	Complétée	
Après avoir complété l'inventaire des installations septiques sur son territoire (mesure 3.5) et avoir élaboré un cadre de gestion des installations septiques (mesure 3.6), la Ville obligera la vidange systématique des installations septiques et favorisera le recyclage (retour au sol) des boues	Élaboration d'un règlement ou ajout au règlement No 2007-521 pour obliger la vidange systématique des installations septiques et le traitement des boues à un lieu autorisé qui privilégie le recyclage (retour au sol) des boues.	2019-2020	X			
	Adoption du règlement ou des modifications proposées.	2019-2020	X			
	Diffusion du règlement (site Web de la Ville, nouveaux bulletins périodiques consacrés à la gestion des matières résiduelles (mesure 1.1), etc.	2019-2020	X			
	Mise en œuvre de mécanismes de suivi selon le cadre de gestion retenu à la mesure 3.6 (ex. : visite de l'inspecteur municipal, preuve à fournir de la vidange, application de pénalités aux contrevenants).	2019-2020	X			

